

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025**

**PRESENTS** : Olivier MITZNER, Jean Luc USCHÉ, Maria Adélaïde CRETY Adjoints, Pierre MAUCOURT, Lionel MOUZIN, Robert ADAM, Robin BOUR, Lionel CHRISTOPHE, Angélica OURY, Françoise KONIGSECKER, Pascal THIERY, Alain PALLOTTA, Cendrine USELDINGER Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre MUEL donne procuration à Monsieur Olivier MITZNER, Sylvie JOUHANT

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

Monsieur Olivier MITZNER, 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture du procès-verbal de séance du 22 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**2025-04-01 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN POUR  
L'ACHAT D'UN TRACTEUR**

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour l'achat d'un tracteur.

Présentation succincte du projet :

La Mairie de Marieulles Vezon, souhaite se doter d'un tracteur pour permettre l'entretien des espaces verts, le déneigement en hiver et divers travaux d'entretien de voiries qui sera utilisé par l'employé communal.

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 13 juin 2025, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 26 583 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain du 13 juin 2025, attribuant un Fonds de Concours à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE,

**ACCEPTE** l'attribution d'un fonds de concours pour le projet d'achat d'un tracteur pour un montant de 26 583€

**ACCEPTE** le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours

**2025/04/02. DEMANDE DE SUBVENTIONS – COUP DE POUCE RURAL DE LA REGION GRAND EST– RENOVATION DU SOL DE LA MAIRIE**

La Commune envisage de rénover le sol de la mairie. Monsieur Olivier MITZNER fait part au Conseil Municipal d'une possibilité de bénéficier d'une subvention auprès de :

- La Région Grand Est – Coup de pouce Rural 30%,

Le coût estimé à 23 520.39 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et charge Monsieur le Maire de faire toute demande y afférente.

**2025/04/03. REMBOURSEMENT CAUTION M. MERCIER**

Monsieur Olivier MITZNER informe le Conseil Municipal que Monsieur MERCIER locataire du logement au 13 Place Saint Martin a quitté son logement le 16/03/2024, il est proposé de restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux soit 780 €, à Monsieur MERCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de restituer en totalité la caution de 780 € versée par Monsieur MERCIER lors de l'entrée des lieux,

CHARGE Monsieur le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

**2025/04/04. CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2025**

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour aider l'agent communal des espaces verts durant le mois d'août ;

Sur le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE**

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 semaines allant du 04 août 2025 au 29 août 2025 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts et manutention diverse pour une durée hebdomadaire de services de 35/35<sup>ème</sup> ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint technique ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

### **2025-04-05 DIVERS**

- Repas des aînés,
- Prolongation du contrat secrétaire de Mairie,
- Réfection toiture Eglise,
- Recrutement secrétaire de Mairie

Après l'évocation de ces points divers puis un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le 02/07/2025

Olivier MITZNER, 1<sup>er</sup> adjoint

